

LISTE DES PIÈCES À CONVICTION

1. Photo du pistolet Glock 26 de calibre 9 mm — traiter comme s'il s'agissait du vrai pistolet aux fins du procès simulé
 - Doit être déposé par : Défense ou Couronne
 - Le dépôt de cette pièce à conviction est **facultatif**

2. Photo du couteau — traiter comme s'il s'agissait du vrai couteau aux fins du procès simulé
 - Doit être déposé par : Défense ou Couronne
 - Le dépôt de cette pièce à conviction est **facultatif**

3. Rapport du pathologiste
 - Doit être déposé par : Défense ou Couronne
 - Le dépôt de cette pièce à conviction est **facultatif**

Seules les pièces fournies peuvent être déposées en preuve.

PROVINCE DE L'ONTARIO

RAPPORT DU CORONER/PATHOLOGISTE

Date : 25 juillet 2023

Nom de la personne défunte : Bailey Tanner

La personne défunte avait 34 ans, mesurait 172 cm et pesait 175 livres. Une autopsie complète de ses organes a été effectuée (elle est exclue du présent rapport).

La personne défunte présentait un taux d'alcoolémie de 0,08, un taux jugé illégal pour la conduite d'une voiture. Le taux d'alcoolémie ne révèle pas nécessairement une incapacité et il n'a pas été possible de déterminer à quelle heure la personne défunte a consommé de l'alcool pour la dernière fois.

L'examen du corps a révélé une blessure par balle. La blessure par balle est située dans la tête de la personne défunte; la balle a pénétré la tête par le front. Le décès a eu lieu dans les minutes qui ont suivi cette blessure.

La cause du décès est une blessure par balle à la tête.

Coroner /

pathologiste:

Golgotha Gingham, M.D.,
F.R.S.C

Golgotha Gingham



SERVICE DE POLICE DE MARIPOSA
PROPRIÉTÉ/PREUVE

NOM DU DOSSIER R c Lavel

DOSSIER NO 32-198 **ARTICLE NO** 1

DESCRIPTION Canif de 2,5 pouces recueilli sur la
scène de crime (poche de la personne décédée)



SERVICE DE POLICE DE MARIPOSA
PROPRIÉTÉ/PREUVE

NOM DU DOSSIER R c Lavel

DOSSIER NO 32-198 ARTICLE NO 2

DESCRIPTION Pistolet Glock 26 9 mm recueilli sur la
scène de crime. Numéro de série 9078712